



DCS n° 2014-15

Date de convocation :
16 Mai 2014

Délégués en exercice : 31

Titulaires : 25
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 3

Quorum : 17

Votants : 28

L'an deux mil quatorze, le vingt-six Mai, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANASTASY - M. AVRIL - M. BEL - M. BELLEGARDE - M. BELLEVILLE -
M. BERARD - M. BISCARRAT - M. CHARLUT - M. DEMANSE - M. FAVIER -
M. FENOUIL - M. FOURNET - M. GABERT - M. GAMARD - M. GROS - Mme GUAY -
M. GUIN - Mme HELLE - Mme JULIEN - M. LAGNEAU - Mme LORHO - M. MANETTI
M. MOUREAU - M. MOUTAFIS - M. MUS - M. RANDOULET - M. ROCHE -
M. SANDEVOIR

ETAIENT EXCUSES :

M. FOUILLER - M. GRANIER - Mme OGIER - M. PASERO - Mme RIBERI -
M. TERRISSE -

ETAIENT ABSENTS :

M. CASTELLI - M. HEBRARD - M. PONCE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie RIGault

OBJET : Election des Vice-Présidents composant le Bureau

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Le Président, indique que par délibération précédente, le Comité Syndical, a fixé le nombre de vice-présidents composant le bureau.

Les règles qui régissent l'élection du Président et des Vice-présidents sont les mêmes que celles qui régissent l'élection du Maire et des Adjoints.

Les Vice-présidents des EPCI doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue (cf. Articles L.5211-1 et L.5211-2 du CGCT).

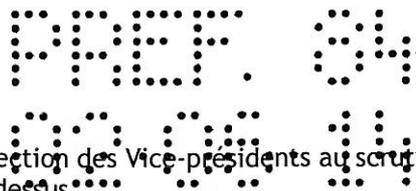
Selon le Conseil d'Etat (Arrêt CE du 03/06/2009 - M. L et autres, n° 319101), l'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit continuer à se faire au scrutin uninominal à trois tours.

L'élection d'un organe délibérant d'un EPCI, régit par l'article L.5211-7 du CGCT, n'est soumise à aucune règle de parité.

En effet, l'article L.2122-7-2 du CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de plus de 3 500 habitants, n'est pas applicable à l'élection des membres du Bureau d'un syndicat mixte fermé, en vertu de l'article L.5711-1-1 du CGCT.

En conséquence :

- le Comité Syndical élit ses Vice-présidents selon le scrutin uninominal à trois tours, Vice-président par Vice-président, à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative,
- en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.



Le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'élection des Vice-présidents au scrutin uninominal à trois tours conformément aux dispositions précisées ci-dessus.

✚ Election du premier Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Thierry LAGNEAU et M. Christian GROS se portent candidats et se présentent.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		28
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		28
Majorité absolue		15
Ont obtenu	M. Thierry LAGNEAU	20 voix
	M. Christian GROS	8 voix

M. Thierry LAGNEAU est élu premier Vice-président.

✚ Election du deuxième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. Mme Cécile HELLE se porte candidate et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	Mme Cécile HELLE	27 voix

Mme Cécile HELLE est élue deuxième Vice-présidente.

✚ Election du troisième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Christian GROS se porte candidat et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M. Christian GROS	27 voix

M. Christian GROS est élu troisième Vice-président.



PREF. 02.05.14

✚ Election du quatrième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Patrick MANETTI se porte candidat et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M. Patrick MANETTI	27 voix

M. Patrick MANETTI est élu quatrième Vice-président.

✚ Election du cinquième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Georges BEL se porte candidat et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M. Georges BEL	27 voix

M. Georges BEL est élu quatrième Vice-président.

✚ Election du sixième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Louis BISCARRAT se porte candidat et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M. Louis BISCARRAT	27 voix

M. Louis BISCARRAT est élu quatrième Vice-président.

✚ Election du septième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. Mme Renée JULIEN se porte candidate et se présente.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	Mme Renée JULIEN	27 voix

Mme Renée JULIEN est élue septième Vice-présidente.



PREMIER
TOUR DE SCRUTIN

✚ Election du huitième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Xavier BELLEVILLE et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		0
Suffrages exprimés		27
Majorité absolue		14
Ont obtenu	M. Xavier BELLEVILLE	18 voix
	M. Michel TERRISSE	9 voix

M. Xavier BELLEVILLE est élu huitième Vice-président.

✚ Election du neuvième Vice-président

Le président fait appel à candidatures. M. Michel ANASTASY, M. Eric MOUTAFIS et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		3
Suffrages exprimés		24
Majorité absolue		13
Ont obtenu	M. Michel ANASTASY	9 voix
	M. Eric MOUTAFIS	5 voix
	M. Michel TERRISSE	10 voix

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Le président fait appel à candidatures. M. Michel ANASTASY et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.

M. Eric MOUTAFIS se retire.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN		
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne		27
Bulletins nuls ou litigieux		3
Suffrages exprimés		24
Majorité absolue		13
Ont obtenu	M. Michel ANASTASY	7 voix
	M. Michel TERRISSE	17 voix

M. Michel TERRISSE est élu neuvième Vice-président.



PREF. 04
02.06.14

LE COMITE SYNDICAL,

- APPROUVE la composition du Bureau comme suit :

TITRES	NOMS
Président	M. Christian RANDOULET
1 ^{er} Vice-président	M. Thierry LAGNEAU
2 ^{ème} Vice-président	Mme Cécile HELLE
3 ^{ème} Vice-président	M. Christian GROS
4 ^{ème} Vice-président	M. Patrick MANETTI
5 ^{ème} Vice-président	M. Georges BEL
6 ^{ème} Vice-président	M. Louis BISCARRAT
7 ^{ème} Vice-président	Mme Renée JULIEN
8 ^{ème} Vice-président	M. Xavier BELLEVILLE
9 ^{ème} Vice-président	M. Michel TERRISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 02/06/2014

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

